

Compte rendu de la séance du SIVOS MOULIDARS-VIBRAC du 07 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à dix-huit heures trente, les membres du SIVOS MOULIDARS- VIBRAC, dûment convoqués le 26 février sont réunis à la Mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Madame DESVARD Nadège.

Nombre de membres en exercice : 06

Présents : 06

Présents : DESVARD Nadège, GRIGNON Marie-Christine, DESPORT Martial, CARNEIRO Sergio, MANY Yves, PETINIOT Fabien

Madame DESVARD Nadège a été élue secrétaire de séance.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMMUNE DE VIBRAC

Suite à la démission du Conseil municipal de Vibrac de M. Guy VIGNAUD, délégué titulaire au SIVOS MOULIDARS-VIBRAC, les membres du Conseil municipal de Vibrac ont dû désigner un nouveau titulaire.

A cet effet, M. Yves MANY a été élu délégué titulaire.

Composition des délégués sur la commune de Vibrac :

Délégués titulaires : Marie-Christine GRIGNON
Fabien PETINIOT
Yves MANY

Délégués suppléants : Christophe SOL
Jean-Pierre FLEURENCEAU

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU CAR SCOLAIRE A L'ASSOCIATION « L'AILAN ».

Madame la Présidente fait part au Comité Syndical de l'arrivée à terme (31 décembre 2018) de la convention qui avait été signée avec l'association AILAN pour pouvoir bénéficier de la mise à disposition du car scolaire de la Régie des Transports Scolaires pendant les vacances scolaires et les mercredis et qu'il convient, pour continuer à utiliser ce dispositif, de délibérer à nouveau sur le principe du recours à ce service.

Madame la Présidente demande au Comité Syndical l'autorisation de signer la convention.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (6 voix pour) décide :

* De renouveler ladite convention pour les sorties organisées pendant les vacances scolaires et les mercredis, du 07 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, moyennant les conditions suivantes : les frais de participation à l'assurance payée par le SIVOS seront pris en charge par L'AILAN, au prorata du nombre de kilomètres parcourus ;

* D'autoriser Madame la Présidente à signer avec L'AILAN la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SIVOS MOULIDARS-VIBRAC

Madame la Présidente sort pour le vote du compte administratif.

Le Comité Syndical, sous la présidence de Madame GRIGNON Marie-Christine, après en avoir délibéré, approuve, par 5 voix pour, le compte administratif 2018 dressé par Madame DESVARD Nadège, Présidente.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2018 SIVOS MOULIDARS-VIBRAC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve, par 6 voix pour, le compte de gestion du trésorier 2019 dressé par Monsieur Jean-Yves DANEY trésorier.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 SIVOS MOULIDARS VIBRAC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 6 voix pour, et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'investissement de l'année déficit	680,65 €
Résultat d'investissement de clôture déficit (001)	505,47 €
Résultat de fonctionnement de l'année excédent	15 675,37 €
Résultat de fonctionnement de clôture excédent reporté (002)	24 669,21 €
Affectation 1068 / 2019 :	505,47 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 SIVOS MOULIDARS-VIBRAC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte par 6 voix pour, le budget primitif 2019 proposé par Madame DESVARD Nadège, Présidente.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 249 999,21 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 905,47 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 RÉGIE TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame la Présidente sort pour le vote du compte administratif.

Le Comité Syndical, sous la présidence de Madame GRIGNON Marie-Christine, après en avoir délibéré, approuve, par 5 voix pour, le compte administratif 2018 dressé par Madame DESVARD Nadège, Présidente.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2018 RÉGIE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve, par 6 voix pour, le compte de gestion du trésorier 2018 dressé par Monsieur Jean-Yves DANEY Trésorier.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 6 voix pour, et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'investissement de l'année excédent	610,85 €
Résultat d'investissement de clôture excédent (001)	662,00 €
Résultat de fonctionnement de l'année excédent	1 652,80 €
Résultat de fonctionnement de clôture excédent reporté (002)	4 062,31 €
Affectation 1068 / 2019 :	0 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 RÉGIE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte par 6 voix pour, le budget primitif 2019 proposé par Madame DESVARD Nadège, Présidente.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 26 808,31 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 6 681,00 €

SUBVENTION 2019 SIVOS MOULIDARS-VIBRAC A LA REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (6 voix pour), décide d'attribuer une subvention de 15 000 € à la Régie des transports scolaires pour l'année 2019.

SUBVENTION 2019 APE MOULIDARS-VIBRAC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (6 voix pour), décide d'attribuer une

subvention de 250 € à l'Association des Parents d'élèves Moulidars-Vibrac pour l'année 2019.

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE MOULIDARS ET VIBRAC AU SIVOS MOULIDARS-VIBRAC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (6 voix pour), suite au vote du budget primitif 2019, fixe à 135 032,26 € la participation financière de la commune de Moulidars pour 46 élèves et 44 032,26 € pour la commune de Vibrac pour 15 élèves, soit 2 935,48€ par élève (article 74748 du BP 2019).

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-SIMON AU SIVOS MOULIDARS-VIBRAC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (6 voix pour), suite au vote du budget primitif 2019, fixe à 2 935, 48 € la participation de la commune de St Simon pour 1 élève (article 747482 du BP 2019).

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

La séance est levée à 20H30